



LETTRE OUVERTE A M. EMMANUEL MACRON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente.

Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte.

Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde.

(Discours sur le colonialisme, Aimé CESAIRE)

Lors de vos vœux aux français de l'Hexagone et des Outre-Mer pour l'année 2020 vous avez rappelé qu'«...Il nous reviendra au printemps prochain d'affirmer des choix nouveaux et forts, une stratégie sur plusieurs années pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique mais aussi pour œuvrer en faveur de la biodiversité. Cette stratégie nationale doit être écologique et économique : c'est-à-dire que nous devons préserver la planète en créant des emplois nouveaux. »

Vos déclarations s'inscrivent dans le droit fil des engagements de la France à travers sa Stratégie Nationale pour la Préservation de la Biodiversité. Ainsi, la France se prépare à accueillir le congrès mondial de la nature en juin 2020 à Marseille, étape importante avant la COP15 qui se tiendra à Pékin fin 2020 au cours de laquelle un nouveau cadre pour la biodiversité mondiale doit être adopté.

Nous partageons totalement votre ambition affichée.

A cet effet, le Parc Naturel de Martinique porte pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique ainsi que l'Etat la candidature du Bien naturel des « *Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique* » sur La Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Oui la Martinique ose être candidate pour son inscription sur La Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Convention de 1972) !

Et pourquoi ?

- Ce projet de Bien est inscrit depuis 2014 sur la liste indicative de la France. Il a bénéficié d'avis favorables du Comité Français du Patrimoine Mondial (CFPM) portant sur :

- **la reconnaissance des fondements de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE),** le 11 octobre 2016
 - **les principes et modalités méthodologiques visant à définir le projet de périmètre du Bien,** le 27 avril 2017 ;
 - **la complétude du dossier de candidature,** lors de l'audition nationale du 22 octobre 2019, et **proposant un dépôt aux instances du Centre du Patrimoine Mondial à horizon de janvier 2020.**
- Dans son avis en date du 13 novembre 2019, le CFPM a entériné le principe selon lequel, la candidature que nous portons, « *répond aux priorités actuelles pour la Convention de 1972 pour la protection du Patrimoine Mondial* » actant ainsi de la recevabilité et de la qualité du dossier martiniquais dans la perspective d'un dépôt par la France à l'UNESCO.
- Cette candidature a bénéficié des soutiens permanents des Ministres d'Etat en charge de la biodiversité qui se sont succédés durant de la procédure :
- Jean-Louis BORLOO (2010)
 - Ségolène ROYAL (2016)
 - Nicolas HULOT (2017)
 - François DE RUGY (2019)
- Notre candidature est soutenue unanimement par les pays membres de l'OECS (juillet 2018)
- Notre projet de territoire est soutenu par l'ensemble des communes qui ont délibéré, des personnalités du monde économique, de la culture, du sport, les forces vives et, une fois n'est pas coutume, des parlementaires de tout bord politique.

En optant pour le choix du Bien de la Martinique et de l'Outre-Mer français qui abrite plus de 80 % de la biodiversité nationale, vous avez l'opportunité de confirmer vos engagements.

Un tout autre choix serait un très mauvais signal après la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat dans l'empoisonnement au Chlordécone et après les aveux de Nicolas HULOT quant à l'absence de moyens pour lutter de manière efficace contre l'invasion des algues Sargasses aux Antilles.

Oui, la richesse inestimable de notre territoire mérite mieux qu'un simple lot de consolation...

Martinique, le 8 janvier 2020

Louis BOUTRIN
Président du Parc Naturel de Martinique

